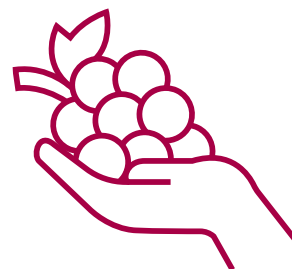


PROJET VIN'EAU

FICHE 2 : CONTEXTE TERRITORIAL DE LA GESTION DE L'EAU DANS LE VAUCLUSE



Septembre 2025



Un projet porté par :



Avec le soutien de :



Réalisé par :



AVANT-PROPOS

Le projet **Vin'Eau**, porté par la **Fédération des Caves Coopératives du Vaucluse (FCVCV)** et soutenu par l'**Agence de l'Eau**, accompagne 26 caves viticoles du Vaucluse dans leur démarche de sobriété hydrique.

Dans un contexte marqué par le **changement climatique, la raréfaction de l'eau et l'évolution réglementaire**, les acteurs de la filière doivent aujourd'hui concilier performance économique, qualité des productions et gestion durable de l'eau.

Dans une logique de **diffusion des bonnes pratiques**, nous avons élaboré une **boîte à outils** composée de **cinq fiches thématiques**. Ces documents synthétiques offrent des repères clairs, pratiques et accessibles aux exploitants, techniciens et décideurs des caves viticoles.

Les cinq fiches couvrent les volets essentiels d'un projet de réutilisation et de gestion sobre de l'eau dans les caves :

- **Fiche 1** : Contexte et cadre réglementaire pour mobiliser les eaux non conventionnelles au sein du chai
- **Fiche 2** : Contexte territorial de la gestion de l'eau dans le Vaucluse
- **Fiche 3** : Optimisation de procédés pour économiser l'eau
- **Fiche 4** : Sobriété hydrique au sein de la filière vin : les retours d'expérience Français
- **Fiche 5** : Sobriété hydrique au sein de la filière vin : les retours d'expérience à l'international

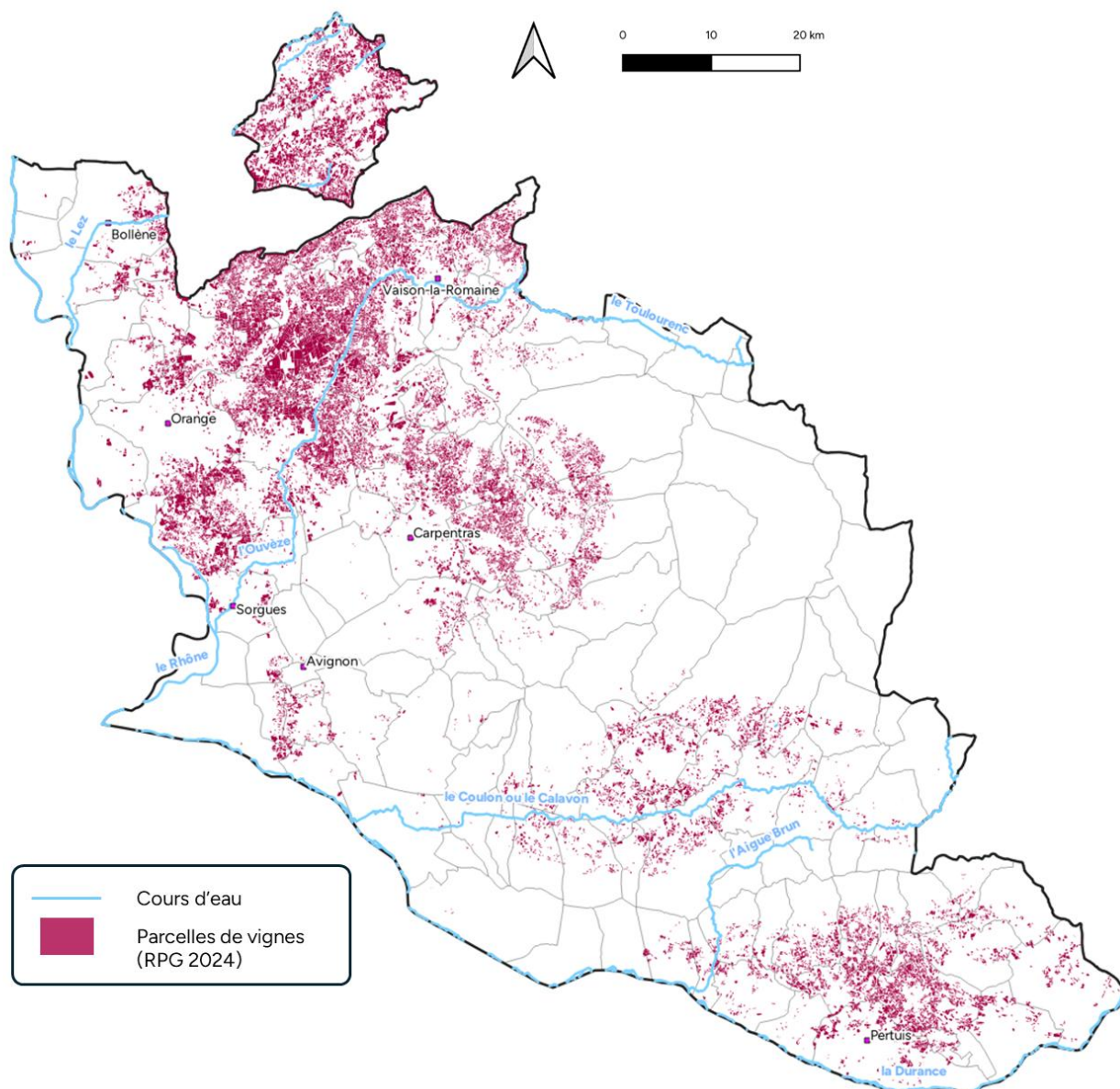
Cette boîte à outils n'a pas vocation à se substituer aux textes réglementaires **ni aux études de faisabilité propres à chaque site**. Elle constitue un support d'information pour favoriser la prise de décision et la diffusion des solutions de sobriété hydrique dans les caves viticoles.

Notre ambition est qu'elle contribue à **accélérer l'adoption de pratiques durables**, à valoriser les initiatives pionnières et à **faciliter la mise en œuvre concrète de projets de réutilisation de l'eau, au service de la filière viticole et des territoires**.

1. DES RESSOURCES EN EAU SOUS PRESSION

Le département de Vaucluse illustre pleinement les tensions qui s'exercent aujourd'hui sur la ressource en eau dans les territoires méditerranéens. **L'eau y paraît abondante** — grâce à la Durance, au Rhône et à leurs affluents — **mais elle demeure paradoxalement fragile**, soumise à des pressions croissantes, tant sur le plan **quantitatif** que **qualitatif**.

Cette fragilité s'explique en partie par le poids des usages agricoles sur les masses d'eau du territoire. L'agriculture vauclusienne, structurée autour de la vigne, des vergers et du maraîchage, représente à elle seule **86 % des prélèvements en eau superficielle** (Département de Vaucluse, 2021). Environ **21 % des terres agricoles sont irriguées**, soit **345 millions de m³ prélevés chaque année**. La progression de **15 % du nombre d'exploitations maraîchères en dix ans** accentue encore la pression sur la ressource, dans un contexte de demande déjà soutenue par le tourisme et la croissance démographique.



Cette forte dépendance agricole s'appuie sur un **réseau hydraulique dense et hétérogène, qui constitue une autre caractéristique du territoire**. Selon la *Stratégie départementale irrigation en Vaucluse à l'horizon 2028*, on dénombre **plus de 6 400 points de prélèvement individuels** et **44 associations syndicales de propriétaires (ASA ou ASCO)**, auxquels s'ajoutent la **Société du Canal de Provence (SCP)** et plusieurs canaux historiques. Trois grands systèmes d'irrigation coexistent :

- **Le système SCP**, moderne et sous pression, dessert plus de 15 000 ha ;
- **Le système Durance**, structuré autour des canaux de l'Union, du Sud-Luberon et d'Avignon, couvre environ 26 000 ha
- **Le système Rhône**, plus modeste et souvent gravitaire, irrigue près de 6 000 ha dans le nord du département, sur des cours d'eau déjà très déficitaires.

Cette organisation complexe reflète la diversité hydrologique du territoire mais aussi sa vulnérabilité. En effet, plusieurs bassins du département sont classés en *Zone de Répartition des Eaux (ZRE)* dans le SDAGE Rhône-Méditerranée : le Haut-Calavon, l'Aygues, l'Ouvèze et le Lez Provençal. Dans ces secteurs, **les prélèvements dépassent durablement les volumes disponibles**, entraînant des déficits d'étiage récurrents et des restrictions d'usage estivales de plus en plus fréquentes.

Ces tensions ne se limitent pas aux cours d'eau superficiels : elles concernent également les nappes souterraines. La **nappe miocène du Comtat Venaissin**, classée *ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable*, est aujourd'hui sollicitée pour l'irrigation agricole. Elle sert notamment de **ressource de substitution** pour les syndicats d'eau du nord-Vaucluse (Rhône-Ventoux, Rhône-Aygues-Ouvèze), dont les captages sur le Lez, l'Aygues ou l'Ouvèze sont fragilisés.

Or, cette nappe fait désormais l'objet d'une **vigilance accrue** : des zones de protection renforcée ont été instaurées pour préserver sa qualité et limiter les nouveaux forages agricoles. À terme, les préleveurs pourraient être incités à **réduire voire abandonner leurs captages** dans ces secteurs sensibles, afin de préserver la ressource en eau potable pour les usages prioritaires.

Au-delà des nappes et des bassins déjà déficitaires, même les ressources considérées comme « sécurisées » – **la Durance et le Rhône** – sont aujourd'hui exposées. Les projections du projet *Explore 2070* annoncent une **baisse moyenne des débits du Rhône de 8 à 23 % à Beaucaire d'ici 2055**, et de **10 à 30 % pour la Durance**, selon les scénarios climatiques envisagés. Ces évolutions pourraient impacter directement la production d'énergie, l'irrigation agricole et l'alimentation en eau potable du département.

Ainsi, les pressions actuelles sur la ressource ne sont qu'un **avant-goût des défis à venir**. Sous l'effet du changement climatique, les déséquilibres entre besoins, disponibilité et qualité de l'eau vont s'accroître, rendant indispensable une gestion plus sobre, mieux coordonnée et plus innovante des ressources à l'échelle du territoire.

2. LES EVOLUTIONS ATTENDUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Vaucluse est en première ligne face aux effets du changement climatique. Déjà soumis à un climat méditerranéen contrasté — alternant hivers doux et étés chauds et secs —, le département connaît une accentuation de ces phénomènes. Cette **évolution fragilise directement les ressources en eau**, déjà sous tension, et menace les activités qui en dépendent, au premier rang desquelles figurent l'agriculture et la viticulture.

Cette tendance se confirme à travers les projections climatiques. Selon Météo-France, les températures moyennes annuelles devraient augmenter de **+1,5 à +2,5 °C d'ici 2050**, et de **+4,5 à +5,5 °C à l'horizon 2100**. Le réchauffement sera particulièrement marqué durant la période estivale, avec des vagues de chaleur plus longues, plus précoces et plus fréquentes. À l'échelle du massif **Luberon-Lure**, la température moyenne annuelle a déjà augmenté de **plus de +2 °C depuis les années 1980**, et le **nombre de jours supérieurs à 30 °C a été multiplié par dix**, illustrant une transformation déjà bien engagée.

Si les volumes annuels de précipitations semblent globalement stables à court terme, leur **répartition saisonnière** évolue nettement. Les épisodes pluvieux intenses se multiplient, tandis que les **pluies estivales diminuent** sensiblement. Ces phénomènes entraînent une alternance entre **sécheresses prolongées** et **averses violentes**, générant du ruissellement sans réelle infiltration dans les sols. À terme, les hivers, même pluvieux, contribueront de moins en moins à la **recharge efficace des nappes**.

Ces évolutions auront pour effet d'accentuer les contrastes saisonniers et les déséquilibres hydrologiques déjà observés. Les rivières du département — Calavon, Ouvèze, Aygues — connaîtront des étiages plus sévères, tandis que la baisse de la recharge hivernale fragilisera les grandes nappes stratégiques de la Durance, du Rhône et du Comtat Venaissin. Ainsi, le changement climatique ne crée pas de nouveaux déséquilibres : **il amplifie ceux déjà existants, en réduisant la disponibilité de la ressource au moment même où les besoins augmentent**.



L'agriculture vauclusienne, pilier de l'économie locale, en subit déjà les conséquences. La **date moyenne des vendanges à Orange a avancé d'environ dix jours en cinquante ans**, signe tangible du réchauffement climatique. Les températures élevées et le stress hydrique accélèrent la maturation des raisins, modifient la composition des moûts et affectent la typicité des vins. **Par ailleurs, les épisodes extrêmes — grêle, gel tardif ou canicule — entraînent des pertes de rendement et des déséquilibres dans le cycle végétatif.**

Dès lors, l'adaptation du territoire nécessitera une **combinaison de solutions complémentaires** : réduction structurelle des consommations, diversification des sources (y

compris la **réutilisation des eaux usées traitées**), innovation agricole (matériel végétal adapté, agroforesterie, couverture des sols) et gouvernance partagée de la ressource. Ces actions devront être menées conjointement pour **renforcer la résilience du territoire et maintenir la vitalité de son économie agricole face à un climat durablement plus chaud et plus sec.**

3. CHACUN A UN ROLE A JOUER : LES PLANS DE SOBRIETE HYDRIQUE

Face à l'intensification des sécheresses et à la raréfaction de l'eau, la gestion économe de la ressource est devenue un enjeu majeur à l'échelle nationale. Dans ce contexte, les **Plans de Sobriété Hydrique (PSH)** constituent un outil central pour structurer, valoriser et suivre les efforts réalisés par les acteurs économiques, en particulier dans les territoires méditerranéens les plus exposés comme le Vaucluse.

Issus du renforcement de la réglementation environnementale, les PSH traduisent une nouvelle approche : chaque acteur doit désormais **analyser, planifier et réduire ses consommations d'eau.**

Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**), qu'elles relèvent d'une autorisation, d'un enregistrement ou d'une déclaration, la démarche est obligatoire. **Chaque exploitant doit dresser un état des lieux de ses usages, identifier ses marges de progrès et formaliser un plan d'action durable de réduction des prélèvements.**

Le PSH est un véritable **outil de pilotage**. Il n'a pas vocation à être transmis systématiquement à l'administration, **mais il doit être tenu à disposition de l'inspection des installations classées.** Il peut, par ailleurs, conditionner l'octroi de dérogations en période de sécheresse — **un site ayant déjà réduit ses consommations structurellement pourra, par exemple, bénéficier d'une modulation des restrictions.**

Pour garantir sa cohérence, un PSH s'articule autour de **quatre volets complémentaires** :

- Un **diagnostic détaillé** des usages de l'eau par atelier ou par fonction (process, nettoyage, refroidissement, sanitaires, espaces verts, incendie, etc.) ;
- Une **comparaison avec les meilleures techniques disponibles (MTD)** de la filière afin de situer l'exploitant par rapport aux pratiques de référence ;
- Un **inventaire des actions pérennes** déjà engagées (réduction des fuites, optimisation des réseaux, réutilisation interne des eaux, modernisation des équipements) et des actions prévues à court ou moyen terme ;
- Un **programme de gestion en période de tension**, précisant les mesures graduées à appliquer selon les niveaux d'alerte sécheresse (alerte, alerte renforcée, crise).

L'intérêt du dispositif est double. D'une part, il permet de **sécuriser l'activité** des entreprises en leur donnant une meilleure visibilité sur leurs consommations et en facilitant leur adaptation aux restrictions. D'autre part, il renforce la **transparence et la concertation** entre acteurs du territoire : les efforts réalisés deviennent visibles, comparables et partagés, favorisant ainsi un dialogue constructif autour du partage de l'eau.

En région PACA, la mise en œuvre des PSH a été **généralisée à l'ensemble des ICPE**, quel que soit leur régime administratif ou leur volume prélevé. Cette approche globale reconnaît que

même de petites installations peuvent avoir un impact significatif sur une ressource localement déficitaire. Elle traduit aussi la volonté des pouvoirs publics de mobiliser **tous les acteurs de la chaîne de consommation**.

Dans le secteur viticole, les enjeux sont concrets. Les caves et exploitations utilisent l'eau à de multiples étapes — lavage des cuves, nettoyage des sols, refroidissement, préparation du vin —, et les marges de progrès sont importantes.

Élaborer un PSH permet non seulement d'anticiper les périodes de tension mais aussi de valoriser les bonnes pratiques, en cohérence avec les politiques de responsabilité environnementale déjà engagées par la filière.



Pour en savoir plus :

